

Les couleurs liturgiques

Jean-Luc LIÉNARD

« *La variété des couleurs pour les vêtements liturgiques vise à exprimer efficacement et visiblement ce qui caractérise les mystères de foi que l'on célèbre et par suite le sens de la vie chrétienne qui progresse à travers le déroulement de l'année liturgique* » dit La PGMR (n° 345).

Habituellement on distingue quatre couleurs : blanc, rouge, violet et vert. Cependant, les Conférences des évêques peuvent, en ce qui concerne les couleurs liturgiques, déterminer et proposer au

Siège Apostolique des adaptations qui correspondent aux besoins et à la mentalité des peuples. D'autres couleurs sont possibles : le noir (jamais supprimé par la réforme liturgique), le rose (3^e dimanche de l'Avent et 4^e du Carême) ainsi que le bleu pour les fêtes mariales.

Le **blanc** exprime la participation à la vie de Dieu, la sainteté (Ap. 7,14). Cette couleur dit notre dignité d'enfants de Dieu : « *En effet, vous tous que le baptême a unis au Christ, vous avez revêtu le Christ* » (Ga 3,27). C'est la couleur de la fête.

Le **rouge** est la couleur du sang, donc de la vie, de l'amour. Il manifeste le don et le témoignage.

Le **violet** est la couleur de l'homme créé, réconcilié et sauvé par Dieu. Mélange de deux couleurs, le violet exprime l'amour de Dieu (rouge) pour chacun de nous et sa fidélité à l'Alliance (bleu). Il a souvent avantageusement remplacé le noir du deuil lors des obsèques.

Enfin, le **vert** est la couleur de la croissance et de l'espérance. C'est la couleur du temps liturgique « ordinaire ». Cela ne signifie aucunement temps banal, mais organisé selon « l'ordo », c'est-à-dire le calendrier liturgique.

L'emploi des diverses couleurs liturgiques est précisé au n° 346 de la PGMR.